



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accidents du travail et maladies professionnelles

Question écrite n° 14682

Texte de la question

M. Jacques Floch appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'opportunité de modifier la loi du 9 avril 1898 relative aux accidents du travail et les maladies professionnelles. Ce texte, qui date d'une centaine d'années, a bien entendu constitué un progrès considérable. Néanmoins, comme le souligne le rapport Deniel, il serait opportun d'en rénover et d'en améliorer les volets prévention et réparation alors que les accidents du travail et les maladies professionnelles semblent sous-déclarés et sous-estimés. En conséquence, il lui demande s'il entre dans ses intentions de réviser la procédure de reconnaissance des maladies professionnelles afin de permettre une meilleure indemnisation et renforcer la représentation des salariés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Floch](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14682

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1998, page 2743

Question retirée le : 8 octobre 2001 (Fin de mandat)